COMMUNIQUE

Suite à la motion de grève introduite par les responsables des Centrales et Confédérations syndicales visant à paralyser l'administration publique les mardi 07 et mercredi 08 janvier 2014, le Ministre d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes et le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire apportent les clarifications suivantes :

- La motion en question se justifierait par les cas récurrents de violation des droits de l'Homme et des libertés. Ces motifs ne sont pas spécifiques à l'éducation et ne sauraient être un motif de blocage des activités académiques.
- La motion n'est signée ni par le Front d'action des trois ordres d'enseignement ni par tout autre regroupement syndical du secteur de l'éducation.
- L'ensemble des organisations syndicales du MESFTPRIJ ont, suite à une session solennelle, introduit un recours gracieux au Président de la République en ce qui concerne la rétrocession des défalcations opérées. Cette requête étant en examen, ce motif ne saurait être un prétexte de grève.

En conséquence, les Ministres en charge de l'Education invitent tous les travailleurs en général et les enseignants et les personnels de l'administration scolaire en particulier à vaquer normalement à leurs occupations professionnelles.

En tout état de cause, l'Administration se trouverait dans la triste obligation d'opérer des défalcations sur les salaires des agents qui n'auraient pas répondu présents à leur poste de travail.

FAIT A COTONOU, LE 06 JANVIER 2014

POUR LES MINISTRES EN CHARGE DE L'EDUCATION, LE DIRECTEUR ADJOINT DE CABINET/MESFTPRIJ

Kohovi HESSOU